

ALLOCUTION D'ISABELLE COURVILLE

PRESIDENTE DU CONSEIL

BANQUE LAURENTIENNE

LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE LAURENTIENNE

2 avril 2014

NOTES DE L'ALLOCUTION PRONONCÉE PAR
MADAME ISABELLE COURVILLE,
PRESIDENTE DU CONSEIL
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LE 2 AVRIL 2014 À 9 H 30
AU MONUMENT NATIONAL, À MONTRÉAL

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait aux avantages attendus de l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF) et aux déclarations de la Banque à l'égard de l'augmentation du résultat par suite de cette transaction, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les synergies ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Banque ou

de ceux de la Fiducie AGF relativement à la transaction; et le fait que la direction doit consacrer beaucoup de temps aux questions relatives aux acquisitions.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE IFRS MODIFIÉE RELATIVE AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2013, la Banque a adopté les modifications à la Norme internationale d'information financière (IFRS) existante relative aux avantages du personnel, qui exige le retraitement de l'information comparative et des mesures financières de 2013 de la Banque. En outre, la Banque a publié, le 12 février 2014, un communiqué distinct qui présente les résultats financiers trimestriels et annuels pour 2013, lesquels tiennent compte de l'adoption de ces modifications. L'adoption de cette norme a également eu une incidence sur les fonds propres réglementaires. Sur une base pro forma, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2013 aurait été réduit d'environ 0,2 %, pour s'établir à 7,4 %. Des informations additionnelles sur l'incidence de la transition figurent également dans les notes des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et dans les informations supplémentaires présentées pour le premier trimestre 2014.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance.

Seule l'allocation prononcée fait foi.

Allocution de Madame Isabelle Courville
Assemblée annuelle des actionnaires – 2 avril 2014

Mesdames et messieurs,

Je vais maintenant prendre quelques instants pour vous faire part de mes réflexions quant au succès de la Banque Laurentienne au cours de la dernière année ainsi que quelques commentaires au sujet de la gouvernance.

L'exercice 2013 a été une année d'accomplissements significatifs. Dans un contexte où la réglementation s'intensifie, la Banque a continué de déployer son plan d'affaires, qui se veut à la fois responsable et audacieux. En 2013, pour une septième année consécutive, la Banque a affiché des résultats record.

La réussite de ce plan d'affaires nous a notamment procuré la latitude nécessaire pour augmenter notre dividende de façon soutenue au cours des dernières années. Ainsi, depuis 5 ans, le dividende a augmenté de 52%. Au cours de l'exercice 2013 seulement, le dividende trimestriel a été augmenté à deux reprises. Sur une base annuelle, il s'établit maintenant à 2,04\$ par action. . Tout en préservant une solide capitalisation et en accomplissant notre mission qui est de servir nos clients, nous recherchons continuellement à accroître la valeur de l'investissement de nos actionnaires dans la Banque.

Le maintien d'un juste équilibre à l'égard des obligations de la Banque envers toutes ses parties prenantes est l'un des principes qui assure son succès à long terme.

En premier lieu, en s'appuyant sur ses stratégies d'affaires, la Banque doit demeurer en tout temps pertinente pour ses clients. Elle atteint cet objectif en occupant des marchés et des créneaux où elle possède des avantages

concurrentiels, et où elle peut offrir à ses clients une gamme de produits et services à haute valeur ajoutée.

La Banque se préoccupe aussi grandement de la mobilisation de ses employés et du maintien de relations harmonieuses avec notre Syndicat. Elle s'assure de déployer des pratiques adéquates et concurrentielles en matière de rémunération de ses employés et de ses dirigeants, ou encore de gestion rigoureuse et attentive de ses régimes de retraite.

Enfin, en tant que citoyen corporatif responsable, la Banque affirme son engagement dans les communautés où elle est présente.

Tous ces dossiers relatifs aux stratégies d'affaires, à la gestion des risques, à la réglementation et aux ressources humaines sont constamment au cœur des discussions entre le Conseil et la direction.

C'est en ayant toujours à l'esprit les priorités que je viens d'évoquer que la Banque saura garder le cap sur une croissance durable et soutenue de ses activités de tous ses secteurs d'affaires. C'est aussi le moyen le plus efficace de continuer d'augmenter sa rentabilité à long terme.

En ce qui me concerne, je suis très fière de pouvoir diriger un Conseil d'administration aussi bien équilibré et diversifié. La Banque Laurentienne est la banque canadienne affichant la plus forte représentation féminine à son conseil, avec 5 femmes sur 13 membres. Notre Conseil est aussi bien équilibré, avec des administrateurs cumulant plusieurs années d'expérience qui côtoient de plus jeunes recrues, et des gens issus de divers horizons professionnels. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner le travail effectué par les trois comités du conseil, qui se penchent chacun sur des sujets essentiels à la bonne gestion de la Banque. Que ce soit le comité d'audit, présidé par Richard Bélanger, le comité de gestion des risques, que préside Michel Labonté, ou le comité des ressources

humaines et de régie d'entreprise, sous la direction de Jean Bazin, chacun des comités a consacré encore cette année beaucoup d'énergie à leurs travaux respectifs. Les activités de ces trois comités sont d'ailleurs résumées aux pages 46 à 49 de la circulaire si vous souhaitez en apprendre davantage.

Sur le plan de la gouvernance, la Banque cherche depuis de nombreuses années à s'assurer que ses principes de gouvernance reflètent les meilleures pratiques.

Alors que ce n'était pas encore une pratique répandue, nous avons été la première banque canadienne à séparer la fonction de président du conseil de celle de président et chef de la direction. En ce qui concerne le vote pour les administrateurs, la Banque a instauré il y a quelques années une politique de vote majoritaire et s'est aussi doté d'une politique de vote cumulatif, ce que l'on voit encore trop peu souvent, et qui permet aux actionnaires de répartir leurs voix sur les candidats qu'ils souhaitent élire. Nous nous assurons par ailleurs que la composition et la contribution de notre Conseil soit à la hauteur de la complexité des enjeux d'une institution financière. Ainsi, nous avons constitué une matrice de compétences des membres du conseil, qui est d'ailleurs publiée dans la circulaire, et nous procédons à chaque année à une évaluation de la performance de chaque administrateur.

Depuis 2010, nous offrons aussi à nos actionnaires de se prononcer, de façon consultative, sur la rémunération des membres de la direction. À cet égard, le défi de tous les conseils d'administration consiste à être le plus équitable possible entre les intérêts de la Banque, ceux des actionnaires et ceux des dirigeants. Ce faisant, nous nous assurons de rémunérer nos dirigeants à la hauteur de leurs talents et compétences, tout en s'assurant que leur rémunération soit bien alignée sur les performances de l'entreprise. Afin de favoriser le meilleur alignement possible, les dirigeants de la Banque, de même

que les administrateurs, ont aussi des obligations en termes de détention d'actions de la Banque.

Finalement, la direction de la Banque et le Conseil s'assurent d'être à l'écoute de nos actionnaires et d'échanger avec eux sur une base régulière.

En terminant, je veux remercier l'équipe de direction de la Banque dont le Conseil apprécie l'étroite collaboration et la grande compétence. J'exprime également toute ma gratitude aux employés, sur qui nous sommes fiers de pouvoir compter pour réaliser notre mission, qui est de servir avec simplicité, proximité et efficacité tous nos clients qui nous témoignent leur confiance et ce, année après année.

Merci.